

**EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) - FICHE DÉCLARATIVE**

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Coordonnées du SPANC :

**Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas
16 route de la manufacture royale - 07200 UCEL
Tel : 09 70 65 03 17 - 07 78 41 65 50
Mail : spanc@cdcba.fr**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le portail interministériel sur l'assainissement non collectif et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr



Joindre à ce formulaire l'Etude de sol à la parcelle permettant la définition, le dimensionnement et l'implantation d'une installation d'assainissement collectif adaptée à la capacité d'accueil du logement et aux caractéristiques du terrain (nature du sol, superficie disponible, pente...)

Ne pas hésiter à prendre contact avec le SPANC pour toute demande d'information.

1 - INFORMATIONS GENERALES

✓ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- D'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- De la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- D'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

✓ COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : / /

Tél : Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Références cadastrales de l'habitation assainie (section et numéro) :

Références cadastrales de l'implantation de l'ANC (section et numéro) :

VOLET 2 - CARACTERISTIQUES DU PROJET

✓ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur si connu (entreprise ou particulier)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

✓ CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

.....

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

- Principale Secondaire Location à l'année Location saisonnière
- Autre (préciser) :

Nombre de **pièces principales*** (PP) de la construction ? **PP**

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie...)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (*nbre de pièces principales = nbre d'Équivalents-Habitant (EH)*), quel est le nombre d'EH retenu ? **EH**

Autres immeubles (Locaux commerciaux, hôtels, campings, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés...)

Type(s) de local (locaux) desservi(s) par l'installation ?

Capacité d'accueil de l'immeuble ? Personnes

Nombre d'usagers permanents ? Personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? **EH**

✓ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Adduction publique
- Alimentation privée : *préciser par quel moyen (puits, forage, source privée, prélèvement dans un cours d'eau...)*
- :

Présence d'un captage privé (puits, forage, prélèvement) à proximité de l'installation prévue ?

- Oui Non *Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

- Si oui :
- L'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non
Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.
 - L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non
 - L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non
 - La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non
La création d'une installation d'ANC à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

✓ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

Si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

✓ CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN (Cf. Etude de sol à la parcelle)

Surface totale :m²

Surface disponible pour l'installation : m²

- **Pente existante :** < à 5 % de 5 à 10 % > à 10 %
- **Présence d'une rupture de pente ≥ à 1 m ou d'une pente ≥ à 20 % à proximité des limites de propriété, avec installation d'ANC est en position haute par rapport aux parcelles voisines :**
 Oui Non
Si oui, application de l'Arrêté préfectoral n°2014 097-0009 relatif aux dispositions particulières applicables en matière d'ANC dans le département de l'Ardèche.
- **Terrain inondable (aléa débordement de cours d'eau) :** Oui Non Ne sais pas
- **Terrain inondable (aléa ruissellement pluvial) :** Oui Non Ne sais pas
- **Terrain inondable (aléa remontée de nappe) :** Oui Non Ne sais pas
Si terrain inondable, une dalle d'amarrage peut être nécessaire afin d'éviter la remontée du dispositif par phénomène de poussée d'Archimède.
- **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :** Oui Non Ne sais pas

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation).....
.....
.....

✓ CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

Joindre à ce formulaire l'Etude de sol à la parcelle permettant la définition, le dimensionnement et l'implantation d'une installation d'assainissement collectif adaptée à la capacité d'accueil du logement et aux caractéristiques du terrain (nature du sol, superficie disponible, pente...).

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN SOL RECONSTITUÉ

PRETRAITEMENT ET/OU TRAITEMENT PRIMAIRE

- Bac à graisses :**
 - 200 litres (eaux de cuisine)
 - 500 litres (toutes eaux ménagères)
 - Autre volume : litres*Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*
- Fosse toutes eaux - Volume :** m³
Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément à la réglementation
- Préfiltre (Décolloïdeur) - Volume :** m³
Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas
- Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation...) :
.....
- Toilettes sèches :**
Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.
Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :
.....
.....

PARTIE RESERVEE AU SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) ?

Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Dispositif réglementaire ?

Oui Non

TRAITEMENT SECONDAIRE

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur totale : ml, soit tranchées de ml

Profondeur : cm Largeur : cm

Lit d'épandage

Surface : m², soit m x m

Profondeur : cm

Épandage par un sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Longueur : m Largeur : m

Surface : m² Profondeur : m

Tertre non drainé / d'infiltration

Hauteur : m

Longueur à la base : m Longueur au sommet : m

Largeur à la base : m Largeur au sommet : m

Filtre à sable vertical drainé

Longueur : m Largeur : m

Surface : m² Profondeur : m

Lit filtrant drainé à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration : m²

PARTIE RESERVEE AU SPANC

Le dispositif de traitement secondaire est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente...)?

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement secondaire est-il adapté au logement / capacité d'accueil ?

Oui Non

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ

Type : Filtre compact Microstation Filtre planté
Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :
.....
Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

- Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : L
- Pompe ou système de relevage**
Volume du poste : L
Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX USEES TRAITÉES

- Par infiltration dans le sol en place**
- Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (*rayez la mention inutile*)
Longueur totale : ml
Soit tranchée(s) de ml
Profondeur : cm Largeur : cm
- Lit d'infiltration / d'irrigation** (*rayez la mention inutile*)
Surface : m², soit m x m
Profondeur : cm
- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel**
- Joindre obligatoirement une étude particulière et la demande d'autorisation de rejet en annexe du formulaire**
Solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)
- Fossé existant**
Préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :
- Réseau d'eaux pluviales**
Préciser le type d'exutoire du réseau (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :
- Cours d'eau, mare, étang...**
Nom (si connu) :
Propriétaire/gestionnaire :
- Par rejet dans un puits d'infiltration**
Joindre obligatoirement une étude hydrogéologique

PARTIE RESERVEE AU SPANC

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

Cas de rejet par infiltration

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

Cas de rejet dans un puits

Le rejet est-il autorisé ?

Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- ✓ Copie de l'**Etude de sol à la parcelle permettant la définition, le dimensionnement et l'implantation d'une installation d'assainissement collectif** adaptée à la capacité d'accueil du logement et aux caractéristiques du terrain (nature du sol, superficie disponible, pente...) comprenant :
 - Un plan de situation
 - Un plan de masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière d'ANC projetée à l'échelle
 - Un plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)

- ✓ **Le cas échéant, autorisation de rejet signée (Annexe ci-jointe) du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur** : cas d'un rejet d'effluents traités en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, réseau pluvial).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet.
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC.
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC.
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC.
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées).
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à _____, le _____

Signature :

ANNEXE : DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET D'UNE INSTALLATION D'ANC

(A remplir en cas de rejet d'effluents traités en milieu superficiel : fossé, cours d'eau, réseau pluvial)



A. DEMANDEUR :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse de correspondance :

N° de téléphone :

Adresse du lieu de réalisation :

Références cadastrales de la parcelle (numéro et section) :

B. INSTALLATION PREVUE :

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration au vu de l'étude de sol à la parcelle, nous devons installer, comme le prévoit l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, une filière nécessitant un exutoire. La filière choisie est:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé | <input type="checkbox"/> Cas des filières agréées |
| <input type="checkbox"/> Tertre drainé | Filtre compact / Filtre planté / Microstation (<i>rayez les mentions inutiles</i>) |
| <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolite | Dénomination commerciale : |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : | N° d'agrément ministériel : |

C. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

- Fossé le long d'une route départementale : Autorisation de la Direction des routes du Département
- Fossé communal : Autorisation du Maire ou de l'autorité compétente (gestionnaire)
- Fossé présent sur une propriété privée : Autorisation des propriétaires riverains (côtés droit et gauche)
- Réseau pluvial communal : Autorisation du Maire ou de l'autorité compétente (gestionnaire)
- Cours d'eau : Autorisation des propriétaires riverains (rives droite et gauche)
- Cours d'eau (pour les dossiers soumis à Déclaration ou Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau) : Autorisation de la Direction Départementale des Territoires

Les effluents rejetés correspondront aux normes de rejet autorisées par l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné (nom et prénom ou dénomination) :

Adresse :

Téléphone :

Autorise M / Mme à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.

Ces effluents rejetés devront respecter les normes de rejet autorisées par l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur :

Signature de la personne portant autorisation :

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.